

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 décembre 2018

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, CHAUVET Jean, RIVIERE Dominique, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNEREAU Frédérique, VALIN Françoise, DURAND Georges, VEQUAUD Adélaïde, TURCOT Marie-Annick

Pouvoir : Madame FAIVRE Nathalie a donné pouvoir à Madame JOUINEAU Laurence

Absent : Madame MIAU Magali, Monsieur BOISSEAU Olivier

Secrétaire : Monsieur FILLON Nicolas

2018-D-81 SUBVENTION AU CLUB DE GYMNASTIQUE

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € au Club de Gymnastique (MGA).

2018-D-82 VENTE D'UN GARAGE RUE DU STADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de vendre le garage, situé rue du stade sur la parcelle cadastrée AE93 représentant une superficie de 42 m² pour un montant de 4 200.00 € net vendeur à Monsieur et Madame RIVETI
- Habilité Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant. Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

2018-D-83 LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL SITUÉ RUE DU STADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à louer le garage situé 6 rue du stade à Monsieur MANSENCAL Freddy, moyennant un loyer de 300 € mensuel auquel s'ajoutera 30 € de charges mensuelles correspondant à l'eau et l'électricité.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail entre la commune et Monsieur MANSENCAL Freddy

2018-D-84 VALIDATION DU CONTRAT DE MARAIS DE NALLIERS, MOUZEUIL SAINT MARTIN, LE LANGON, SAINTE GEMME LA PLAINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- Valider le projet de protocole expérimental de gestion de l'eau sur le périmètre de l'ASA,
- Autoriser le Maire à signer le protocole expérimental de gestion de l'eau,
- Valider le projet de programme d'accompagnement qui reste évolutif,
- Désigner Monsieur VERDON Denis pour participer au comité de suivi (voir annexe 6 du protocole de gestion de l'eau).

2018-D-85 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le tableau des emplois suivant qui prendra effet à compter du 1er décembre 2018,

GRADE	Cat	Effectifs	Durée Hebdo	Statut
Filière administrative (service administratif)				
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2	35H00	Titulaire
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	30H00	Titulaire
Attaché	A	0		Poste vacant depuis le 31/01/2017
Filière technique (service technique)				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35H00	Titulaire
Adjoint technique territorial		3	35H00	Titulaire
		1	22H00	Titulaire
	C	1	17H30	Contractuel*

2018-D-86 CONVENTION REGISSANT LA PREPARATION ET LE SERVICE DES REPAS DES ENFANTS ACCUEILLIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MOUZEUIL ST MARTIN

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée pour la préparation et le service des repas des enfants accueillis à l'accueil de loisirs.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2018-D-87 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de reverser à la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, la taxe d'aménagement au titre des constructions autorisées dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités économiques de la commune de Mouzeuil-Saint-Martin ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré à compter du 1er juillet 2016.

Conformément à l'article L331-2 du code de l'urbanisme susvisé, la mise en œuvre de cette décision est subordonnée à l'adoption d'une délibération concordante du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée.

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de reversement qui sera établie entre la commune de Mouzeuil-Saint-Martin et la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2018-D-88 MAINTIEN DES HORAIRES D'OUVERTURE AU GUICHET DE LA GARE SNCF DE LUÇON

Le Conseil municipal soutient les élus de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral en demandant le maintien des 56 heures d'ouverture de la gare SNCF de Luçon.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 17 janvier 2019 à 20h00

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 7 décembre 2018 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 7 décembre 2018
Le Maire
Anne-Marie COULON